

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du mardi 10 juin deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,

Dieinaba SY, **Louissette LECOQ**, **Alain QUIBEL**, **Christian FOSSOUL**, représentants le Conseil Municipal,

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal, ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses ;

Florence SUQUET, représentant l'UDAF, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT.

Mme Dieinaba SY est désignée secrétaire de séance.

N° 2025-26 : Mise en place d'une autorisation d'engagement pour une dépense de fonctionnement pluriannuelle

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'engager une dépense de fonctionnement pluriannuelle dans le cadre de la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux portée par le CCAS de Notre-Dame de Bondeville.

Considérant que cette opération nécessite une autorisation d'engagement pour garantir la continuité du service public et la bonne gestion budgétaire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,
par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Article 1 :

AUTORISE Madame la Présidente à engager une dépense de fonctionnement d'un montant total de 23 220 €, répartie sur 2 exercices budgétaires à compter de 2025 et de la façon suivante :

- 10 000 € au titre de l'exercice 2025
- 13 220 € au titre de l'exercice 2026

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 2 :

DIT que cette autorisation d'engagement porte sur l'opération suivante : réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux.

Article 3 :

DIT que les crédits de paiement correspondants seront inscrits chaque année au budget primitif du CCAS, dans les conditions prévues par l'autorisation d'engagement.

Article 4 :

DIT que la Présidente du CCAS est autorisée à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Affiché le,

La Présidente du CCAS
Myriam MULOT

